

Technicien électromécanicien automobile - Contrat en alternance

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme
(Niveau 1 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Entretien préalable

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles
Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques
Effectuer le diagnostic et la maintenance des équipements électriques de traction, de confort et de sécurité des véhicules automobiles, poser des accessoires

Contenu et modalités d'organisation

Module préparatoire : acteur autonome de mon alternance
Ingérer les objectifs de formation et adapter son parcours
Découvrir son environnement professionnel
Module 1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles
Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles
Module 2. Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf : Intervenir sur un circuit de climatisation automobile
Mettre en application une démarche de diagnostic élaborée
Module 3. Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles : Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles
Effectuer le diagnostic et la maintenance des organes de transmission des véhicules automobiles
Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes électriques et électroniques, de direction de liaison au sol et de transmission
Module 4. Effectuer le diagnostic de la motorisation thermique des véhicules automobiles et la maintenance de ses équipements périphériques : Diagnostiquer l'état mécanique du moteur thermique
Mettre en œuvre le diagnostic et le remplacement des systèmes périphériques du moteur thermique
Module 5. Effectuer le diagnostic, la pose et la réparation des équipements et accessoires électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles : Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires
Diagnostiquer les systèmes d'ouvrants, de retenue et de protection des occupants
Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants
Module 6. Effectuer le diagnostic et la maintenance d'un système de traction électrique de véhicule électrique ou hybride : Effectuer les opérations de consignation et de déconsignation d'un VE/VHM
Mettre en œuvre les opérations de

...

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

**Titre professionnel technicien électromécanicien automobile - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00624047	du 15/12/2025 au 29/01/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	
00624048	du 15/12/2025 au 29/01/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	
00624049	du 12/01/2026 au 19/02/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	
00624050	du 12/01/2026 au 19/02/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	

00624051	du 16/03/2026 au 30/04/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624052	du 16/03/2026 au 30/04/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624053	du 18/05/2026 au 02/07/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624054	du 18/05/2026 au 02/07/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624055	du 07/09/2026 au 22/10/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624056	du 07/09/2026 au 22/10/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624057	du 16/11/2026 au 14/01/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624058	du 16/11/2026 au 14/01/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624059	du 11/01/2027 au 03/03/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624060	du 11/01/2027 au 03/03/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624061	du 08/03/2027 au 28/04/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00624062	du 08/03/2027 au 28/04/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00626646	du 22/09/2025 au 27/10/2026	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	

00626647

du 22/09/2025 au
27/10/2026

Saint-Sulpice-
le-Guérétois
(23)

AFPA - CENTRE DE
GUÉRET

Non
éligible

